

**DELIBERATION N° 4/2014 du 27 janvier 2014**

**Constatant la concordance, et se prononçant sur la conformité,  
pour l'exercice 2013, du Compte Administratif du Budget Annexe du Service Hydraulique  
du Maire avec le Compte de Gestion du Trésorier des Iles-sous-le-vent**

En sa séance du 27 janvier 2014, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n°1/CONV/CM/2014 du 23 janvier 2014, sous la présidence de Madame Carolina TEUIRA, avec Madame Marietta TEFAATAUMARAMA, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint  
sous la présidence de Madame Carolina TEUIRA, Premier Adjoint au Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** l'instruction M14 ;
- Vu** le Compte Administratif du Budget Annexe du Service Hydraulique du Maire de l'exercice 2013 ;
- Vu** le Compte de gestion de l'exercice 2013 du Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent ;
- Ouï** la présentation et les explications du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Compte de Gestion de l'exercice 2013 du Trésorier des Iles-sous-le-vent fait apparaître les résultats suivants :

**I - Section de Fonctionnement :**

■ en recettes	:	59 829 075 Fcp./.
■ en dépenses	:	58 135 122 Fcp./.
soit un excédent de l'exercice 2013	:	1 693 953 Fcp./.
résultat de l'exercice 2012 reporté	:	0 Fcp./.
<b>soit un résultat cumulé (Excédent) de</b>	<b>:</b>	<b>1 693 953 Fcp./.</b>

**II - Section d'Investissement :**

■ en recettes	:	3 781 787 Fcp./.
■ en dépenses	:	5 039 249 Fcp./.
soit un déficit de l'exercice 2013	:	- 1 257 462 Fcp./.
résultat de l'exercice 2012 reporté (déficit)	:	-2 052 129 Fcp./.

soit un résultat cumulé (Déficit) de : - 3 309 591 Fcp./.

soit un résultat global cumulé de l'exercice 2013 (Déficit) de : - 1 615 638 Fcp./.

**Article 2 :** Le Conseil Municipal constate la concordance et se prononce sur la conformité, pour l'exercice 2012, du Compte Administratif du Maire avec le Compte de Gestion du Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

**Article 4 :** Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

## - Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt huit (28) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Dix-sept (17) sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

Pour (17) : TEUIRA Carolina, TUFAMEA Rehoboama, TANOA Elizabette, MAPUHI Taheta, TAIPUNU Temana, MAITERAI Richard, TAINANUARI Joël, TIATIA David, OOPA Richard, TEPA Eremoana, ROURA-ARUTAHU Jacques, TEFAATAUMARAMA Marietta, MAI Alphonse, FAATAUIRA Camille, LISAN Marcelin, LEMAIRE Gaston et TSING TING Félix.

Un (1) élu est excusé pour raisons de santé :

FAATAU Félix

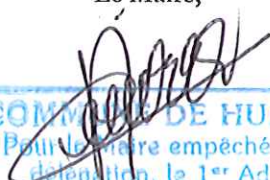

Dix (10) sont absents sans avoir donné pouvoir :

HEITAA Dorida, TEREMATE Tania, HIOE Hana, LEE CHIP SAO Eric, TAAROAMEA Bruno, MALATESTTE Antonio, TUIHANI Georges. HIRO Andréa, TEMEHARO Gyle et TAI Tevanaa,

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

  
Carolina TEUIRA



<u>Indications sur le résultat du vote :</u>	<u>Contrôle a posteriori</u>
Présents : 17	Acte rendu exécutoire après réception en Subdivision
Votants : 17 dont 0 pouvoir	le 30 JAN. 2014
Abstentions : 0	et publication ou notification
Exprimés : 17	du 30 JAN. 2014
Votes pour : 17	Le Maire,
Votes contre : 0	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	 Félix FAATAU